

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période octobre-décembre 2024. Les salaires minimaux et réels (supérieurs) sont indexés de 0,7 %. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	13,46 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	14,60 €
	O.T.R.	14,60 €
	R.G.P.T.	1,58 €
Sécurité d'existence		8,30 €

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	4,63 €
	90 et plus	3,81 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	4,53 €
	120/179	2,62 €
	180 et plus	2,21 €
	Toutes catégories	2,66 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		10,96 €
2. Houppier peuplier 2 m		10,42 €
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		8,43 €
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		8,37 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,89 €/m2

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	29,59 €	3,32 €
31 / 40	18,98 €	3,32 €
41 / 50	12,66 €	2,55 €
51 / 60	9,70 €	2,55 €
61 / 70	9,27 €	2,55 €
71 / 119	8,43 €	2,07 €
120 et plus	6,76 €	1,63 €
<i>Pour pelage forestièrement + 20 %</i>		
2. Pin sylvestre €/m ³		
40 / 69		7,58 €
70 / 89		6,36 €
90 et plus		4,21 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	1,10 €	0,71 €
90 et plus	0,71 €	0,47 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		7,58 €
Sur chantier (€/m ³)		12,66 €